

Avis voté en plénière du 14 janvier 2015

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Ce projet d'avis sur *Inégalités environnementales et sociales identifier les urgences, créer des dynamiques*, s'inscrit dans le prolongement et à la croisées de travaux précédents du Conseil économique, social et environnemental tels que l'efficacité énergétique ou bien la transition énergétique, les enjeux de la prévention en matière de santé ou encore l'enseignement à l'environnement et au développement durable.

En cela, et dans la perspective de la conférence internationale Paris Climat 2015, qui approche, il constitue un lien transverse, mais sensible, qui relie les trois piliers de notre institution : l'économie, le social et l'environnemental.

En la matière, si les connaissances et la prise de conscience progressent, nul ne peut ignorer qu'en France, les inégalités se creusent, les précarités augmentent. En réduire l'empreinte devient une priorité sociale, si ce n'est sociétale. Le droit à un logement décent, par exemple, en constitue un stigmaté évident.

La CFE-CGC partage largement les recommandations du projet d'avis porté par Mme Crosemarie et tient à souligner ici le travail et la détermination dont elle a fait preuve au cours de ces travaux. Le volumineux rapport qui l'a précédé en atteste. Il fallait oser, elle l'a fait ; qu'elle en soit remerciée.

Faute de pouvoir évoquer toutes les dimensions et l'esprit du projet d'avis, nous n'en retiendrons ici que quelques items.

En tout premier lieu, la CFE-CGC pointe la nécessaire clarification du concept même d'inégalités environnementales afin de poser une définition stable et durable et, ainsi, faciliter dans le temps le recueil de données objectives et de permettre dans la plus grande transparence leur analyse et leur partage. La reprise de la proposition figurant dans le rapport *Vers l'égalité des territoires*, de création d'un observatoire intégré nous paraît aller dans ce sens.

Réduire les expositions et sources d'exposition aux vecteurs que sont l'air, l'eau et les sols a été souligné également. Même si des évolutions notables ont été enregistrées, améliorer la qualité de l'air, par exemple, demeure une évidence dans les zones urbaines, voire périurbaines.

La France est le deuxième espace maritime du monde. Elle le doit en grande partie aux territoires ultramarins. C'est une chance en matière de ressources, mais ceci lui confère une responsabilité singulière quant à l'adaptation à un risque climatique spécifique, particulièrement en zone côtière.

D'autres droits fondamentaux comme l'accès à l'eau ou bien encore la diminution à l'exposition des nuisances des déchets ménagers par le soutien au triptyque collecte/recyclage/valorisation doivent être assurés.

Anticiper les conséquences économiques et sociales des politiques environnementales est, pour la CFE-CGC, un impératif. La transition énergétique et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre en constituent deux exemples emblématiques.

L'évolution des dispositions et mécaniques de financement de nos politiques, notamment fiscales, nécessite d'être précédée, tel que le souligne le projet d'avis, d'études sectorielles. Les impacts de ces dispositions en termes de compétitivité et d'emploi dans les différents secteurs économiques et branches concernés doivent être assortis de mesures en faveur de transitions industrielles et professionnelles afin d'en augmenter l'acceptabilité sociale.

À cela s'ajoute l'hétérogénéité des normes au niveau européen et international et le risque de *dumping* social qui en découle. Outre le rôle que jouent les lanceurs d'alerte hors champ professionnel, la CFE-CGC réitère ici en tant qu'instance représentative le rôle essentiel du CHSCT de prévention des risques professionnels et de prévention des risques auxquels sont exposés les salariés dans l'entreprise.

Former et éduquer encore et toujours resteront, quant à eux, les meilleurs investissements de long terme que la nation peut assurer à ses enfants afin que l'implication citoyenne devienne un réflexe.

Puisse cet avis incliner nos décideurs à s'approprier les recommandations et préconisations, et ainsi, sans attendre la fin 2015, passer à l'action. C'est le vœu que nous formulons. En conséquence de quoi, la CFE-CGC votera le projet d'avis.

Le groupe tient enfin à saluer la mémoire de Patrick Minder, notre collègue à la section Environnement.